



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	26
Convocations :	11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à M. Benoît HEBERT
- Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20250617-2025-63-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025

Publication : 25/06/2025

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.

--ooOoo--



OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 1 - Exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération 2024-38 du 20 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissement pour intégrer les notifications reçues des services de l'Etat s'agissant de la fiscalité directe locale et de la dotation globale de fonctionnement, mais également pour revoir les prévisions de dépenses de fonctionnement ainsi que pour modifier la répartition de certains crédits au sein de la section d'investissement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 1 au budget 2025 dont la maquette budgétaire est jointe à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 28 voix pour et 7 abstentions, en décide ainsi.

La délibération est adoptée à la majorité.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE